



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize juin à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-39**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **09/06/2023**

Date d'affichage : **09/06/2023**

Date de publication : **20/06/2023**

ABSENTS : M. IANNELLI François M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Installation d'un cadran sur le fronton de l'église de l'Annunziata

Monsieur le Maire expose au Conseil

Afin d'ajouter un nouveau repère visuel indiquant l'heure aux résidents et visiteurs au sein de la commune, il serait souhaitable d'ajouter un cadran lumineux sur le fronton de l'église paroissiale de l'Annunziata, structure qui existait déjà au début du XXème siècle. Pour ce faire, il est proposé à l'Assemblée le programme suivant :

MONTANT DE L'OPERATION

Installation d'un cadran sur le fronton de l'église de l'Annunziata

Selon devis **5 995,00 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse Dotation quinquennale	70%	4 196,00 €
Commune	30 %	1 799,00 €
TOTAL		5 995,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230620-DL-2023-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Publication : 20/06/2023